

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-1992-007-IMP R1		Diffusion : AB	Date d'émission : 26 octobre 2005	Page : 1/1
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<p style="text-align: center;"><i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i></p>	
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : 2005-20-31 de la FAA		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 92-007-IMP édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : HONEYWELL INTERNATIONAL INC.		Type(s) de matériel(s) : Equipements : FMS			
Certificat(s) de type n° Néant Fiche(s) de données n° Néant					
Chapitre ATA : 34	Objet : Système de gestion de vol				

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 92-007-IMP.

Cette CN est remplacée par l'AD FAA 2005-20-31.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 18 janvier 1992
 Révision 1 : 05 octobre 2005